

# JNE #1 Le numérique, levier de réussite éducative

## Transcription de la Table Ronde n°1 – Utiliser et traiter les données personnelles : usages et responsabilités

**Problématique :** La réussite éducative n'implique-t-elle pas la construction d'une conscience de citoyen numérique ? Comment valoriser de façon responsable les données personnelles et éduquer à la citoyenneté numérique ?

### Participants :

- Un Chef d'Établissement : M.MORMIN
- Un Référent numérique 2<sup>nd</sup> degré : M.BEHARY
- Une animatrice de pôle pour le numérique 1<sup>er</sup> degré : Mme BENJAMIN
- La DPD académique : Mme GOUINAUD
- Le RSSI académique : M.MARILLAT

Animation : M. BERNARD, PFA et chargé de mission CARDIE

Transcription et feedback: M. BROUTIN, sur un Etherpad projeté

### Synthèse des échanges

#### **Introduction par Monsieur BERNARD:**

La posture éthique nécessite de garder un équilibre entre les droits et les devoirs

La vision de l'éthique étant individuelle --> la loi est le cadre juridique qui garantit l'éthique

Il y a besoin d'éduquer à la citoyenneté numérique et besoin de changement de posture.

Le rapport à la notion de "personnel" évolue: sur internet l'impression de ne pas être vu (anonymat) et le besoin de se construire une identité chez les adolescents (extimité) sont croissant.

L'analyse de masse et l'intégration d'algorithmes (likes par exemple) questionnent la protection des données personnelles.

La cadre juridique du RGPD permet d'assurer l'équilibre entre les droits et les devoirs des utilisateurs du numérique.

#### **Intervention de Mme GOUINAUD, DPD académique**

Le RGPD est un règlement européen, une extension, un renforcement de la loi informatique et libertés déjà en vigueur.

Le DPD a une mission de conseil, de veiller au respect du cadre réglementaire et à la protection des données des usagers dans le cadre scolaire. Pour rappel, le chef d'établissement du second degré est responsable du traitement de son établissement. Il peut donc faire appel au DPD pour être accompagné.

L'éducation des jeunes est importante mais celle des acteurs et professionnels de l'éducation l'est tout aussi.

Ressources: Les données à caractère personnel, vade-mecum disponible à CANOPE (pour les chefs d'établissement) et en ligne sur le site de Canopé ou sur [https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/dane\\_guadeloupe/zoom\\_sur\\_rgpd](https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/dane_guadeloupe/zoom_sur_rgpd)

Fiche informative (pour les enseignants).

#### **Intervention de M.BEHARY, Professeur du 2<sup>nd</sup> degré, Référent numérique**

Il y a une prise de conscience de l'importance de gérer et protéger les données. Le référent numérique RRUPN est un acteur majeur en termes de conseil et d'accompagnement. Les données peuvent être un levier de réussite pour les élèves et un moyen d'améliorer la prise en charge enseignante des élèves.

# JNE #1 Le numérique, levier de réussite éducative

---

Certaines pratiques ne garantissant pas la protection des données des élèves ont été modifiées (ex: dépôt de notes sur un Drive).

## **Intervention de Mme BENJAMIN, animatrice de pôle numérique pour le 1<sup>er</sup> degré**

L'enseignant doit être au clair avec la définition d'une donnée personnelle (nom, prénom, date de naissance etc).

Une analyse des données doit être faite par l'enseignant, pour cela il est accompagné par le CPP, la DPD.

Procédure: Analyse (enseignant) --> Traitement (Directeur)

--> Transmission (IEN, DASEN)

L'ENT permet de communiquer avec les familles dans un cadre de confiance en s'assurant d'avoir au préalable les autorisations parentales nécessaires, notamment concernant la captation d'image. En cas de doute sur l'utilisation d'une plateforme, l'enseignant peut se rapprocher du CPP EN qui va interroger la DPD et lui proposer une alternative en cas de non conformité.

## **Intervention de M.MORMIN, chef d'établissement LGT Gerville Réache**

Les manipulations de données sont quotidiennes, leur gestion est lourde pour un chef d'établissement. C'est pour cela, qu'un comité a été créé au sein de l'établissement pour mettre en application le RGPD.

PRONOTE qui est hébergé fait office d'un traitement spécifique car la responsabilité est partagée entre le chef d'établissement et le sous traitant.

Le bassin Sud Basse-Terre est en réflexion sur les usages pédagogiques en lien avec le déploiement de la plateforme PIX.

## **Intervention de M.MARILLAT, RSSI académique**

Le RSSI est un conseiller pour organiser l'administration du système

de sécurité des outils informationnels en ligne.

Le système d'information se compose des ordinateurs professionnels, des Smartphones utilisés sur les outils académiques.

La surveillance du système est primordiale parce qu'elle impacte l'ensemble des applicatifs et outils académiques connectés.

Les mails de hameçonnage sont légion. Les auteurs de ces attaques continuent de nuire en récupérant vos données (mot de passe, identifiant, données bancaires etc) et cela a une incidence sur l'accès aux services. Il importe de respecter la Charte académique des usages et de signaler sans tarder les incidents relatifs à la sécurité et au dysfonctionnement éventuel des comptes de messagerie professionnels.

## **La question de WhatsApp**

L'âge d'autorisation d'usage est de 15 ans. Les cas de harcèlement via ce réseau sont fréquents. L'usage est à proscrire car il peut conduire à des procédures au pénal du fait de harcèlement.

L'usage des services et outils académiques est impératif à rappeler régulièrement à l'ensemble des personnels à toute occasion.

Les personnels peuvent utiliser la messagerie instantanée TCHAP, outil développé par le ministère.